

Chez General Motors en Inde, une grève de plus de 51 jours

mardi 31 mai 2011, par [FIOM](#), [MANICANDAN G.](#) (Date de rédaction antérieure : 31 mai 2011).

Une grève des travailleurs et travailleuses de General Motors à Gujarat en Inde, a pris fin le 4 mai. C'est l'une des plus grandes grèves dans cette usine depuis des décennies.

La grève a démarré le 16 mars dans l'usine de Halol qui dispose d'une capacité de production de 85 000 véhicules par an et emploie 900 travailleurs. Les deux tiers, c'est-à-dire 600 salariés se sont mis en grève pendant 51 jours. Ils protestaient contre la mutation forcée de salariés vers un atelier commercial et s'opposaient à des décisions salariales fixées en en décembre. Les conditions de travail dans l'usine étaient aussi mises en cause.

Alors que GM soutient un « syndicat maison », c'est un syndicat ouvrier non reconnu par le constructeur américain, le Gujarat Kamdar Mandal, affilié au Congrès national indien des syndicats (INTUC), qui a mené la grève.

La direction de l'usine avait déclaré la grève illégale et réquisitionné des forces de police pour empêcher un soutien extérieur. Elle a engagé des procédures disciplinaires contre les grévistes. Cela n'a pas suffi et la grève s'est poursuivie pendant 51 jours.

Le 21 avril 2011, dans une plainte adressée au secrétariat du point de contact national (NCP) aux Pays-Bas, le syndicat a affirmé que 450 salariés se plaignent de douleurs à la colonne vertébrale. Au lieu de réduire la charge de travail et de la ramener à un niveau supportable, la direction contraint les travailleurs et travailleuses à porter une charge plus lourde. Quand ils se plaignent de douleurs, on les force à prendre des analgésiques et à appliquer une pommade pour soulager la douleur. Les personnes qui se plaignent de problèmes de santé sont transférées. Quatorze salariés ont été mis à pied pour avoir pris contact avec les autorités légitimes afin d'exposer leurs griefs. Le personnel de production doit travailler neuf heures par jour six jours par semaine, ce qui est supérieur à la durée légale hebdomadaire de travail qui est de 48 heures. En outre, le personnel temporaire effectue les mêmes tâches que le personnel permanent, mais se voit refuser un salaire égal.

Des négociations ont finalement eu lieu avec des représentants locaux du syndicat non reconnu après l'intervention des autorités politiques régionales. Elles ont abouti à l'arrêt des procédures disciplinaires.

Cependant, la direction de GM en Inde n'a toujours pas officiellement reconnu le syndicat ouvrier. En outre, les questions concernant les mutations de personnel, l'accroissement de la charge de travail, les traitements inhumains, et l'accord salarial en instance de contestation ne font pas partie de l'accord conclu en présence du commissaire adjoint du Travail. La direction n'a jamais accepté les revendications concernant ces questions, et n'est pas non plus disposée à négocier avec les travailleurs et travailleuses.

Les travailleurs mettent fin à 51 jours de grève chez General Motors en Inde

Communiqué de la FIOM

L'une des plus grandes grèves depuis des décennies, déclenchée par les travailleurs et travailleuses de General Motors à Gujarat en Inde, a pris fin le 4 mai. Les grévistes protestaient en premier lieu contre les problèmes de santé chroniques provoqués par l'intensification du travail.

INDE : Les travailleurs et travailleuses de l'usine Halol de General Motors à Gujarat en Inde, ont mis fin à la grève qui avait commencé le 16 mars. Un règlement à l'amiable entre les salariés et la direction de GM a pu être conclu à la suite de l'intervention du ministère d'État du Travail, sur la base de la réintégration des personnes suspendues et d'une discussion/médiation concernant les questions liées à la production en présence d'un responsable du ministère du Travail.

Cependant, la direction de GM en Inde n'a pas officiellement reconnu le syndicat ouvrier, Gujarat Kamdar Mandal, affilié au Congrès national indien des syndicats (INTUC), bien que la direction ait négocié avec des représentants du syndicat. En outre, les questions juridiques concernant le transfert de personnel, l'accroissement de la charge de travail, les traitements inhumains, l'accord salarial, qui sont en instance devant les tribunaux et le ministère du Travail, seront traités conformément à la législation et ne font pas partie de l'accord conclu en présence du commissaire adjoint du Travail, Vadodara. La direction n'a jamais accepté les revendications concernant ces questions, et n'est pas non plus disposée à négocier avec les travailleurs et travailleuses. Selon le commissaire adjoint du Travail, M. K O Shah, un comité composé de représentants des membres du personnel contestataires et de la direction a été constitué pour examiner le différend.

Un peu plus tôt, le 21 avril 2011, dans sa plainte adressée au secrétariat du point de contact national (NCP) aux Pays-Bas, le syndicat a affirmé que 450 salariés se plaignent de douleurs à la colonne vertébrale. Au lieu de réduire la charge de travail et de la ramener à un niveau supportable, la direction contraint les travailleurs et travailleuses à porter une charge plus lourde. Quand ils se plaignent de douleurs, on les force à prendre des analgésiques et à appliquer une pommade pour soulager la douleur. Les personnes qui se plaignent de problèmes de santé sont transférées. Quatorze salariés ont été mis à pied pour avoir pris contact avec les autorités légitimes afin d'exposer leurs griefs. Le personnel de production doit travailler neuf heures par jour six jours par semaine, ce qui est supérieur à la durée légale hebdomadaire de travail qui est de 48 heures. En outre, le personnel temporaire effectue les mêmes tâches que le personnel permanent, mais se voit refuser un salaire égal.

Il est important de noter que l'usine Halol de GM, située dans une zone industrielle isolée, a mis fin brusquement, le 16 mars, à son service de cantine. Quand le personnel est sorti pour aller déjeuner, l'entrée lui a été interdite. Ce traitement inhumain a provoqué le déclenchement d'une grève sauvage à laquelle plus de 600 travailleurs et travailleuses ont participé, et qui a duré 51 jours.

7 mai 2011 - G. Manicandan

P.-S.

* Source : auto-critique :

<http://www.npa-auto-critique.org/article-chez-general-motors-en-inde-une-greve-de-plus-de-51-jours-75295741.html>

Fiom :

<http://www.npa-auto-critique.org/ext/http://www.imfmetal.org/index.cfm?c=26475&l=5>